



Consolidation du registre civil et gestion des identités numériques.

Décembre 2015





Remerciements

La SIA souhaite remercier Jean-Paul Alaterre (Consultant auprès de l'UNECA sur les questions d'état civil) pour sa contribution et ses conseils.

La SIA souhaite également remercier Fons Knopjes (Recherche et Développement, Bureau National des Données d'Identité, Ministère des Affaires intérieures et des Relations au sein du Royaume des Pays-Bas), Bernard Morvant (Sofie) et Alenka Prvinšek Persoglio (Vice-présidente, Interact4c) pour leurs précieux commentaires.

Enfin, la SIA souhaite remercier Lucile Girollet pour avoir organisé les recherches et écrit le rapport.



Résumé Analytique

Selon les Nations Unies, la population mondiale devrait atteindre 11.2 milliards en 2100 et la distribution des richesses atteint un niveau d'inégalité tel qu'il nécessite la mise en place de mesures de développement appropriées et de programmes de redistribution efficaces. La protection sociale peut jouer un rôle fondamental dans la lutte contre ces inégalités afin de permettre aux plus vulnérables de s'élever au-dessus du seuil de pauvreté. La plupart des pays à revenu bas ou intermédiaire ne possèdent pas un système d'état civil assez étendu pour inclure toute leur population. En conséquence, aujourd'hui, 2.4 milliards d'individus dans le monde en développement ne peuvent jouir d'une identité officielle et sont potentiellement dépourvus de leurs droits fondamentaux et n'ont pas accès aux bénéfices sociaux.

Afin d'atteindre leurs objectifs de développement, un certain nombre de pays ont choisi de mettre en place des programmes d'identification électronique pour établir de façon unique l'identité de leurs citoyens et ainsi permettre la prestation de services publics. Les identités électroniques (dites aussi identités numériques) sont source de sécurité et de commodité et contribuent à l'accélération du développement économique et social. Toutefois, pour que la population bénéficie pleinement de ces initiatives, une approche intégrée – qui prend en compte l'état civil – doit être embrassée.

Le registre de l'état civil est le registre fondateur au centre de l'écosystème de l'identité d'un Etat. Il ne peut pas être remplacé par des programmes d'identité ponctuels mais il peut être fortement renforcé par ces derniers. Une vision globale, envisageant un lien dynamique et circulaire entre l'état civil et les systèmes d'identité électroniques, est le seul moyen de parvenir à une couverture universelle tout en fournissant des justificatifs d'identité solides.

Les instances nationales et internationales, les Nations Unies et la Banque Mondiale ont partagé des recommandations et fourni des financements aux pays qui en ont exprimé le besoin. Il est primordial que ces conseils et initiatives en faveur d'une mise en place durable d'un état civil électronique maintiennent l'équilibre nécessaire entre les recommandations législatives, techniques et organisationnelles.

La mise en place d'une structure administrative indépendante s'appuyant sur un cadre légal adapté est la première étape menant à la modernisation de l'état civil. Lorsque la culture et les lois nationales le permettent, une organisation centralisée est souhaitable car elle facilite la communication entre les systèmes d'information et l'harmonisation de l'enregistrement et des normes en matière de données. En outre, la garantie de l'intégrité des données recueillies doit être incluse dans le projet de loi dès le début.

La numérisation des informations contenues dans l'état civil est nécessaire pour le développement d'une plateforme nationale d'identification sécurisée. En effet, elle permet l'interopérabilité avec les technologies de cartes et de téléphones mobiles. C'est également un outil efficace pour étendre la couverture de l'enregistrement et de l'identification, rationaliser les processus et stocker les données en toute sécurité. La numérisation participe également à la production continue des statistiques démographiques. Enfin, une formation adéquate des agents d'état civil est aussi une étape clé de la modernisation de l'enregistrement.

L'utilisation d'un Numéro d'Identification Personnel (Personal Identification Number – PIN) attribué à la naissance ou durant un recensement complémentaire et partagé entre les différentes bases de données gouvernementales peut fournir une entrée commune et neutre

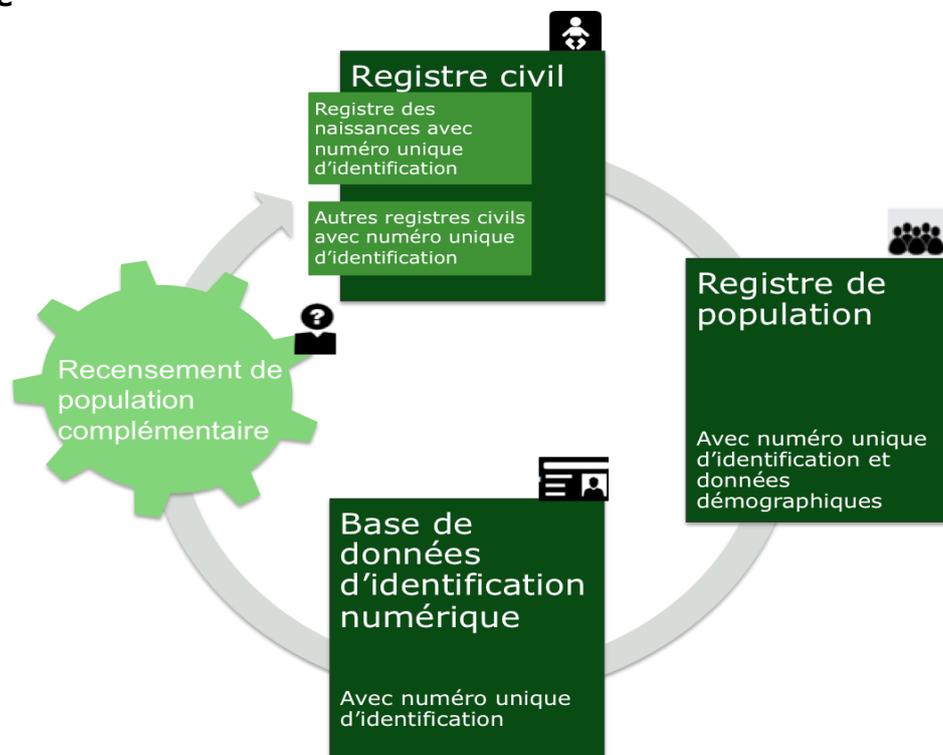
pour mettre fin à l'éclatement des données numériques afin de garantir le confort, la sécurité et l'exactitude. Lorsque la capture des données biométriques est possible, leur association avec ce numéro permettra de renforcer la fiabilité de l'identification et de l'authentification.

L'utilisation d'un appareil numérique inviolable pour le stockage à la fois du numéro d'identification personnel et des données biométriques facilitera l'affirmation et la vérification de l'identité des citoyens de façon sécurisée et simple d'utilisation, et renforcera la fiabilité de la prestation de services dans tous les secteurs.

L'interconnexion entre les différents systèmes nécessite une importante coordination et de l'interopérabilité. Ceci doit être pris en considération à un stade très précoce, dès la phase pilote. La nature multisectorielle de l'état civil et de l'identité électronique nécessite un leadership fort et une coopération appropriée entre les organismes gouvernementaux. Le secteur de la santé en particulier, a un rôle clé à jouer dans la production de données fiables pour l'enregistrement des faits d'état civil. Un système intégré permet notamment des économies non négligeables en matière de coûts.

Enfin, une communication publique de grande ampleur sur les avantages apportés par un registre d'état civil électronique robuste et intégré permettra l'appui des efforts de modernisation de la part de la population. Des mesures d'incitation peuvent être mises en place afin d'encourager les citoyens à participer aux procédures d'enregistrement et permettre de construire un état civil électronique plus inclusif.

Schéma 1 : Le lien circulaire entre le registre civil et la base de données de l'identité numérique



Ce rapport s'adresse en particulier aux organisations internationales et aux organismes gouvernementaux qui sont impliqués dans la création ou la restructuration des états civils et des systèmes d'identification.

Introduction

La croissance de la population mondiale et l'intensification actuelle des déplacements des réfugiés ont rouvert le débat sur la répartition des richesses. Près de 1% de la population détient désormais 50% de la richesse produite (OXFAM), et ces inégalités entravent les efforts d'éradication de la pauvreté. Ces disparités ancrées pourraient provoquer de nombreux conflits et de nouveaux déplacements de population dans un avenir proche, si rien n'était fait pour arrêter ce phénomène. La répartition inéquitable de la croissance appelle des mesures de développement précises et des programmes de redistribution efficaces. En effet, la protection sociale peut jouer un rôle fondamental pour aider des populations à s'élever au-dessus du seuil de pauvreté. Cependant, des millions de personnes dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire se voient refuser l'accès aux services de base et à la protection par manque de reconnaissance de leur existence. Compte tenu de la perspective d'une croissance rapide de la population, on estime que ce manque de reconnaissance pourrait marginaliser des millions de citoyens, incapables d'accéder aux progrès en matière de développement et à la prospérité partagée.



L'identité est au cœur des actions quotidiennes des citoyens, chaque interaction avec les institutions privées ou publiques nécessite la possession d'un justificatif d'identité fiable. L'état civil - qui enregistre les événements civils tels que les naissances et les décès - est traditionnellement la première étape dans la reconnaissance de l'existence d'une personne. Sa fonction principale est de fournir les documents certifiés qui sont essentiels pour qu'un individu puisse prouver son identité légale.

En 2014, parmi les 1.2 milliard de personnes extrêmement pauvres dans le monde en développement, seules 345 millions étaient couvertes par des programmes de redistribution (Banque Mondiale). En l'absence de système approprié comportant des

informations relatives aux identités fiables pour sélectionner et atteindre les bénéficiaires, il est impossible d'effectuer le rattrapage nécessaire. C'est pour cette raison qu'un grand nombre de pays en développement ont décidé de mettre en œuvre des programmes d'identité électronique (dit aussi numérique) - la plupart du temps biométrique - pour améliorer les performances en matière de prestation de services.

Ces programmes doivent être conçus avec précaution et mis en place avec un appui politique fort afin de fonctionner de façon optimale.

La conception et la mise en œuvre sont des étapes primordiales car la gestion des identités est composée de plusieurs sous-systèmes gérés par différentes organisations publiques - institutions et ministères - et parfois privées. Ces systèmes étant souvent mal liés, cela peut provoquer la présence de bases de données incomplètes ou doubles. **Ce type de fragmentation a un impact sur la gouvernance et la prestation des services publics, et est généralement causé par l'absence d'intégration entre les programmes d'identité électronique et le système d'information de l'état civil.**

En effet, construire des programmes d'identité électronique sur la base d'un registre civil incomplet ne permet pas la création d'un état civil électronique global et intégré, ce qui résulte en un système qui n'est pas pleinement inclusif socialement.

Les programmes d'identification peuvent profondément renforcer l'état civil, mais ne le remplacent pas.

Ils apportent sécurité et confort, et sont essentiels pour les organisations qui fournissent des services nécessitant l'accès à leur système d'information par voie électronique (les organismes publics ou les banques, par exemple). En d'autres termes, les identités numériques peuvent servir de plateforme intersectorielle pour accélérer le développement économique et social d'un pays.



Cependant, il est impossible de tirer pleinement parti des identités électroniques sans une approche intégrée qui comprend la mise en place d'un état civil complet. Certains besoins spécifiques, tels que les élections, exigent une identification ponctuelle pour un enrôlement rapide de la population, il est recommandé de concevoir ces projets en adoptant une vision intégrée et modulable en les considérant une première étape vers l'identification universelle.

Le présent rapport expose les chemins de **réconciliation entre les systèmes d'identification électronique et les registres civils afin de mettre en place un état civil numérique et intégré** au sein duquel chacun est utilisé pour renforcer l'autre.



Table des matières

Résumé Analytique	4
Introduction.....	6
1. Le besoin d'une unique identité légale.....	9
2. L'identité électronique: la clé pour sécuriser les systèmes d'identification nationaux	14
3. Le lien circulaire entre l'identité électronique et l'état civil	20
4. Recommandations pour la mise en place d'un registre civil numérique.....	34
4.1. Une structure juridique et institutionnelle solide	34
4.2. Un système informatisé	36
4.3. L'utilisation d'un numéro d'identification personnel comme identifiant unique.....	37
4.4. Assurer la coordination et l'interopérabilité des services grâce à une approche globale	39
4.5. Une communication publique étroite et la mise en place d'incitations	40
5. CONCLUSION	42

1. Le besoin d'une unique identité légale

L'Organisation des Nations Unies (ONU) définit l'état civil comme **«l'enregistrement continu, permanent, obligatoire et universel de l'occurrence et des caractéristiques des événements démographiques relatifs à la population dans les conditions prévues par le décret ou un règlement en conformité avec les exigences légales d'un pays»**. Cet enregistrement des faits d'état civil est un service public réalisé en vue d'établir un ensemble de documents officiels qui sont nécessaires pour permettre aux citoyens de prouver leur identité et d'accéder à leurs droits. Le registre civil est une base de données dans laquelle tous les événements légaux (voir annexe) sont enregistrés.

Déclarer et enregistrer les événements civils dans la vie d'une personne reconnaît non seulement son existence, mais confirme également sa citoyenneté et ses droits. L'état civil et les documents d'identité associés assurent un accès aux services publics et privés et représentent la reconnaissance d'un Etat envers ses citoyens. En effet, **l'état civil fournit aux personnes physiques déclarées une identité légale qui reste unique tout au long de leur vie.**



L'état civil est d'autant **plus important du fait de son lien fort avec les statistiques démographiques à travers leur système d'information commun**¹. Le réseau national des bureaux d'enregistrement fournit des **données brutes à vocation de statistiques**. Afin de répondre ces besoins, l'agent d'inscription est chargé d'établir un **bulletin statistique** et de le transmettre à l'institut en charge de l'agrégation des données démographiques. La structure globale est formée du système d'information de l'état civil & des statistiques démographiques.

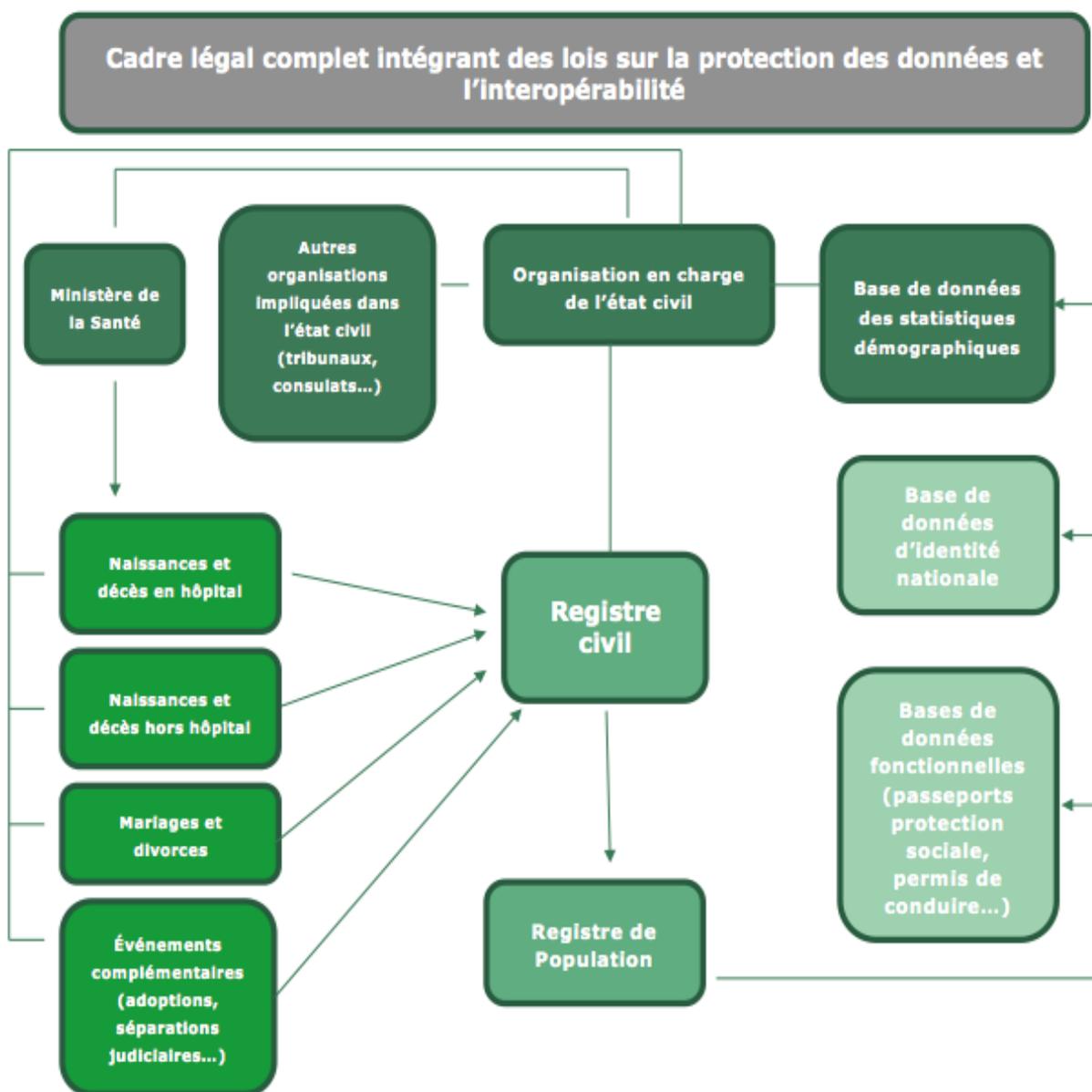
L'état civil agit également comme un fournisseur de justificatifs officiels. La certification des événements est l'action d'établir et donner la preuve physique de la survenance d'un événement, comme un certificat de naissance ou un certificat de mariage. Cette fonction permet à chacun de recevoir une preuve de l'enregistrement d'un événement affectant leur état civil afin de justifier leur statut devant les tiers.

A titre d'exemple, un enfant déclaré qui reçoit un certificat de naissance est capable de prouver la reconnaissance légale de son existence. L'UNICEF a identifié un **écart conséquent entre les enfants déclarés et, parmi eux, les enfants possédant un certificat de naissance**. Cela peut devenir un problème majeur lorsqu'ils devront demander des documents d'identité officiels.

Dans de nombreux pays, l'état civil, et en particulier l'enregistrement des naissances, est une condition sine qua non à l'acquisition d'une carte nationale d'identité. Concrètement, le certificat de naissance sert de «document originel» nécessaire pour demander tout autre document. Dans un système centralisé, comme indiqué dans le schéma 2 ci-dessous, l'état civil est au cœur de la gestion des identités. Il est intrinsèquement lié à la base de données

nationale de la carte d'identité à travers le registre de population qui est la plate-forme allouant les informations d'identité pertinentes à chaque registre fonctionnel.

Schéma 2: Les relations dans la gestion des identités



Comme le montre le schéma 2, le registre civil d'un pays est le registre fondateur contenant des informations sur les faits

d'état civil (mariages, décès et naissances, par exemple). Dans un écosystème complet et robuste d'identité, il contient également les informations sur l'identité unique et légale de chaque individu afin de lier ces informations à tous les autres registres (registre des permis de conduire, protection sociale ou de la santé par exemple). **L'état civil est au centre de la gestion des identités dans laquelle de nombreux acteurs sont impliqués.** Ce grand nombre de parties prenantes augmente le risque de multiplication des identités officielles – un problème qui touche les états civils et les systèmes d'identification dans les pays à revenu intermédiaire et faible.

La faible intégration des systèmes et le manque d'interopérabilité peuvent conduire à une **absence totale de communication entre les bases de données et à la présence d'individus possédant plusieurs identités.** Dans de nombreux pays, cette fragmentation résulte de l'absence d'une approche globale dans la conception et la mise en œuvre des initiatives d'identification et de la réticence des différents acteurs tels que les ministères ou d'autres organisations à travailler ensemble. En conséquence, les individus peuvent posséder plusieurs justificatifs d'identité générés par des programmes différents axés sur un secteur en particulier (une identification différente pour les électeurs et pour les bénéficiaires de l'aide sociale, par exemple).

Pour éviter cette fragmentation, les initiatives nationales d'identification peuvent être lancées, mais celles-ci doivent être bien conçues afin de couvrir l'ensemble de la population. Que les programmes d'identification soient conçus à des fins fonctionnelles (orientés pour un secteur) ou nationales (pour identifier l'ensemble de la population), **ils se révéleront inutiles s'ils ne sont pas intégrés avec le registre civil.** Lorsque l'état civil inspire un manque de confiance ou apparaît incomplet, les Etats organisent des campagnes d'inscription afin d'augmenter la couverture

des programmes d'identification, mais ces dernières sont extrêmement coûteuses et ne permettent pas de parvenir à une couverture universelle. L'absence de lien entre les systèmes peut se révéler à la fois inefficace et coûteuse, ce qui entraîne le fait qu'une partie de la population dispose de plusieurs documents d'identité, tandis que d'autres n'en possèdent pas. Cette fragmentation a un impact négatif sur la prestation de services.

Le lancement d'une variété de petites initiatives non coordonnées au fil du temps peut contribuer à encourager cette fragmentation, et rendre le problème complexe à résoudre. Des projets pilotes visant à moderniser l'état civil ou les systèmes nationaux d'identification peuvent être insuffisants ou manquer de vision globale pour le futur. En 2006 par exemple, le Nigeria avait 12 projets de carte d'identité en cours (dont huit incluaient la biométrie)². **Les pertes financières générées par cette multiplication inutile des programmes mettent en évidence l'importance d'établir une identité légale unique pour tous - et pas plus d'une.**



Cette identité officielle unique pourrait être définie par " l'état civil légal obtenu par la combinaison de l'enregistrement à la naissance et de l'identification civile d'attributs uniques comme un numéro personnel d'identification ou des données biométriques, qui reconnaît l'individu en tant que sujet de droit et de la protection de l'Etat"³.



Une identité unique augmente la confiance des secteurs publics et privés, en fournissant une plateforme robuste capable d'intégrer divers programmes économiques et sociaux et des moyens d'authentification. En conséquence, les diverses informations d'identité contenues dans différents registres doivent être fusionnées, en s'alignant sur l'état civil – puisque c'est l'enregistrement des naissances qui donne la première reconnaissance de l'existence d'une personne. **Les solutions pour rapprocher l'état civil des différents systèmes d'identification peuvent être mises en œuvre avec succès tant qu'une vision intégrée est utilisée.** Cette première étape dépend de la compréhension du lien entre l'état civil qui certifie l'identité légale, et des programmes nationaux d'identification électronique qui apportent l'unicité.





2. L'identité électronique: la clé pour sécuriser les systèmes d'identification nationaux

La plupart des pays ayant un PIB faible n'ont pas de système de gestion des identités bien en place, et lorsqu'ils en ont un, les taux d'enregistrement sont généralement bas.

Un faible taux d'enregistrement est souvent causé par un manque de technologie appropriée, l'absence d'une gouvernance centrale, la présence de registres gérés sous format papier, et un manque de connaissance globale sur les bénéficiaires de l'enregistrement.

Pour des millions de personnes dans le monde, l'action apparemment simple de fournir un document qui permette de prouver leur identité est un défi majeur. **Les mesures en faveur de l'établissement d'un état civil appuyé par des documents sécurisés sont une solution à ce problème.**

A la fin du processus d'identification, chaque individu qui a donné des informations personnelles et qui s'avère éligible à certains droits ou services doit être capable de prouver son identité de façon sécurisée. **L'état civil et les systèmes d'identification sont intrinsèquement imbriqués et complémentaires. C'est pourquoi la mise en place d'un état civil numérique est une option qui se doit d'être encouragée afin de gérer les identités de façon complète et solide.**

En effet, un état civil électronique et intégré est la plateforme essentielle reliant le registre civil à la base de données nationale d'identité électronique (la base de données rassemblant les informations sur les porteurs de la carte nationale d'identité électronique). Elle fournit un cadre organisationnel et technique qui permet aux différentes organisations qui en ont besoin d'échanger des données de façon standardisée. **Les identités électroniques**

sont un moyen de sécuriser le statut que l'état civil fournit aux individus.

Pour assurer le bon fonctionnement du système au niveau global, la confiance apportée par une carte d'identité sécurisée est essentielle. **Lier l'état civil à un programme d'identification électronique est le seul moyen d'atteindre une couverture universelle tout en fournissant à la population des justificatifs d'identité fiables.** La vérification des données par l'utilisation de la biométrie, et la génération d'un numéro d'identité unique peuvent augmenter le niveau de confiance vis à vis du système. Le registre civil est seulement capable de donner des informations concernant le statut d'un individu mais n'offre pas de fonction d'authentification. C'est grâce à l'intégration d'un système basé sur l'identification numérique que l'on peut apporter des moyens d'authentification, commodité et sécurité à la gestion des identités.

De façon à progresser en ce sens, il convient d'encourager fortement les solutions prenant en compte les technologies récentes.

Il existe différents arguments en faveur des identités électroniques, en fonction de la situation d'un pays. Les pays à haut revenu ont besoin de faire évoluer leur système d'identification à un niveau qui permette la fourniture efficace de services en ligne, notamment le e-commerce. En revanche, les pays en voie de développement ont tendance à adopter les identités électroniques afin de compenser les registres sous format papier traditionnels⁴.

La Banque Mondiale a montré que le domaine de l'identité gagne aujourd'hui en importance et « cette tendance est porteuse d'opportunités et de vulnérabilités nouvelles,



et accroît d'autant la nécessité de l'identification numérique qui s'appuie sur des solutions technologiques et des moyens électroniques pour établir, vérifier et attester l'identité des personnes de façon sûre et non ambiguë, contribuant ainsi à faciliter la prestation de services dans l'ensemble des secteurs, notamment les soins de santé, les prestations sociales, les services financiers et les transports »⁵. En conséquence, les pays en développement ont réellement besoin d'un système d'identité électronique pouvant agir comme un levier capable accélérer le développement à travers une meilleure prestation de services à la fois publics et privés.

Le passage à une économie numérique – pour laquelle les documents au format papier ne sont pas suffisants – nécessite une évolution vers des justificatifs intelligents.

Les cartes d'identité non sécurisées sont susceptibles d'être altérées, dupliquées et contrefaites, tandis qu'un système d'identité numérique ne nécessite pas forcément la possession d'un justificatif physique. **Les identités électroniques (basées sur les cartes à puce par exemple) fournissent les fonctionnalités de sécurité nécessaires pour fiabiliser la gestion de l'identité.** Un gouvernement qui souhaite sécuriser sa plateforme d'identification nationale dispose de plusieurs solutions technologiques. Les identités électroniques offrent un ensemble de niveaux d'assurance pour couvrir le risque apporté par les interactions entre les parties. La protection contre les violations de données apporte la confiance. Les technologies disponibles aujourd'hui permettent aux organisations de mettre en place **des sauvegardes sécurisées ainsi que des cryptages afin de protéger les données et d'en restreindre l'accès.**

De plus, les identités électroniques peuvent être portées par différentes solutions technologiques parmi lesquelles les cartes à puce sont les plus communes. L'avantage

principal de ces dernières réside dans les fonctionnalités sécurisées qu'elles apportent, la biométrie en particulier, assure l'unicité de l'identité. Les identités électroniques offrent le double avantage de stocker les données personnelles tout en étant lisibles par de nombreux objets connectés comme les smartphones. Les cartes à puce permettent d'accéder aux informations relatives à l'identité d'une personne dans les zones où il n'y a pas de connexion internet. Ces informations étant contenues dans la puce, les échanges avec une base de données centralisée n'est pas forcément nécessaire.

Les identités contenues dans les cartes à puce ou les cartes SIM peuvent également être vérifiées grâce à la technologie de Communication en Champ Proche⁶ (CCP et en anglais Near Field Communication, NFC). La clé réside dans l'introduction d'un moyen électronique assurant l'authentification sécurisée. En utilisant une identité unique et vérifiable, les parties de la population marginalisées accèdent à un moyen de prouver leur identité.

La technologie fournie par les cartes à puce offre les avantages d'être portable, inviolable et personnelle tout en permettant d'exécuter des transactions, cela en fait le vecteur de la plupart des programmes d'identification électronique.

L'identité d'une personne peut être certifiée unique par l'association d'un numéro unique d'identité et des données biographiques et biométriques enregistrées. Les citoyens dont l'identité est déclarée peuvent bénéficier pleinement des programmes de protection sociale ainsi qu'être assurés et inclus financièrement. L'enrôlement biométrique n'est pas toujours envisageable pour des raisons financières, politiques ou légales, bien qu'il garantisse l'unicité des données enregistrées. En effet, la biométrie assure la déduplication des identités dans les bases de données nationales et l'intégrité du lien entre le



porteur du document d'identité et les données contenues dans le document.

Schéma 3: L'unicité du lien



Par exemple, la possibilité de relier des données biométriques à une base de données centrale fournit la meilleure garantie d'unicité pour correctement identifier un individu. L'Inde a mis en place un système de ce type ce qui a permis d'intégrer de nombreux programmes de protection sociale, à l'image du Programme National pour la garantie de l'Emploi Rural (National Rural Employment Guarantee Scheme - NREGS) qui utilise la combinaison d'un numéro unique et des données biométriques pour authentifier les bénéficiaires. Bien que le choix de la biométrie puisse être coûteux en matière d'infrastructures, il est souvent préféré puisqu'elle construit un lien fiable et non ambigu qui apporte l'identification unique. Enfin, la numérisation des services

gouvernementaux encourage également le passage aux identités numériques et une **réflexion entre les différents services publics sur la façon de délivrer leurs prestations**. Les technologies modernes sont de plus en plus accessibles et permettent aujourd'hui de délaisser le format papier en créant une plateforme de services publics en ligne, même dans les pays à faible revenu.

De plus, les identités électroniques sont un outil efficace pour **cibler les bénéficiaires des programmes sociaux, ainsi qu'éliminer les excès et empêcher la fraude**. D'après Gelb et Clark (2013), les audits biométriques effectués au Nigeria ont permis de réduire les dépenses en pensions de retraite de 40% et de supprimer 62 000 emplois fictifs, permettant ainsi des économies à hauteur de 1 milliard de dollars par an.

Comme le montre le schéma 4, les identités électroniques peuvent être utilisées dans de nombreux secteurs, à la fois publics et privés. Le Sultanat d'Oman est un bon exemple d'une nation qui a fait le choix de numériser entièrement ses systèmes d'identification afin de faciliter l'accès des citoyens aux services publics et privés.

Schéma 4: Secteurs impactés par l'identité numérique et cas d'usage

Les secteurs impactés par l'identité numérique

Secteur public	1	Secteur public/ santé	
Industries manufacturières	2	Production traditionnelle	
Industries des services	3	Vente au détail	
	4	Services Financiers	
	5	Télécommunications et média	
Secteur Internet	6	Communauté d'internautes	
	7	eCommerce	
	8	Info/ divertissement	

Cas d'usage pour les systèmes d'identification numérique

Libre service, automatisation, médecine personnalisée, perception des impôts, signature électronique
Produits personnalisés, études des consommateurs, services réservés aux abonnés
Programmes de fidélité, marketing, amélioration des services
Automatisation, produits personnalisés, management du risque, transactions sécurisées
Services personnalisés, monétisation des études consommateurs, marketing, automatisation
Amélioration des services, monétisation des contenus générés par les utilisateurs, marketing
Transactions sécurisées, monétisation des études consommateurs, marketing, prévention de la fraude
Produits personnalisés, monétisation des études consommateurs, marketing

Source: SIA; Liberty Global and BCG "The Value of Our Digital Identity" (2012)

OMAN

Le registre civil : la fondation pour le système d'identité électronique et le gouvernement en ligne.

Depuis plus de dix ans, le Sultanat d'Oman possède l'un des programmes de gouvernement en ligne les plus complets du monde. Le plus vieil Etat indépendant du monde arabe est devenu un exemple de nation numérique pour le futur.



David Steele / Shutterstock.com

Oman – dont la population atteint actuellement 3.8 millions d'habitants – s'est lancé dans un processus de modernisation. La mise en place d'une infrastructure technologique moderne était portée par la volonté de donner aux citoyens un accès aux services publics essentiels qui soit complet, pratique et efficace.

L'administration en ligne renforce la sécurité, encourage la participation des citoyens dans la vie publique, et constitue un tremplin autorisant un large panel d'objectifs comme la diversification économique et la création d'opportunités d'emplois pour la population. Le projet du gouvernement omanais a vu le jour en 2002 avec l'introduction d'un **Registre National Numérique** unique et centralisé qui rassemble dans une base de données les informations concernant tous les citoyens du pays et sert de base pour toutes les futures initiatives de services numériques. C'est grâce à cette base de données solide qu'Oman a pu lancer un programme national d'identification. Des cartes à puce sécurisées ont été distribuées à des millions d'omaniens qui ont eu accès pour la première fois à un unique titre d'identité intégrant également des fonctions de permis de conduire et le contrôle automatique aux frontières.

Le gouvernement omanais a rapidement adopté ces premières fonctions au titre d'identité sécurisé et y a ajouté un **portefeuille électronique** dès 2009. L'ensemble des citoyens, parmi lesquels

certain n'avaient pas accès au système bancaire traditionnel, ont pu régler de façon simple et rapide de nombreuses procédures officielles.

En 2011, des **fonctions d'identification et d'authentification des électeurs** ont été intégrées au système. Les citoyens auront accès à de nombreux autres services gouvernementaux en ligne dans les mois qui suivent. Le gouvernement a également introduit une **option d'identité mobile en 2013**. Elle consiste à intégrer une dérivation de la carte d'identité électronique dans le téléphone mobile afin de permettre aux citoyens de signer des documents électroniques de façon sécurisée et d'avoir accès aux services en ligne où qu'ils soient grâce à leur téléphone portable.

Les initiatives omanaises ont valu aux différents projets plusieurs récompenses, les Nations Unies ont décerné un **prix d'excellence pour le service public** au projet de système d'état civil de la police royale d'Oman en 2009. Un an plus tard, l'organisation désignait Oman comme le pays le plus performant au monde dans son Rapport sur le développement humain. En 2012, le Sultanat d'Oman s'est classé en **16^e position de l'indice biennuel d'e-participation de l'ONU**. Le système de registre national et le système de vote électronique ont tous deux été distingués par le prix du Sultan Qabus, le plus prestigieux dans le domaine des technologies de l'information d'Oman, qui récompense l'excellence en matière d'e-Gouvernement.





3. Le lien circulaire entre l'identité électronique et l'état civil

Bien que l'état civil et les systèmes d'identification électronique doivent tous être consolidés, il est plus simple pour un gouvernement de considérer l'état civil comme la fondation du système de gestion de l'identité tout entier. Les Etats se doivent d'avoir une vision intégrée pour construire **un état civil électronique et consolidé**. La première étape permettant d'obtenir cette vision est la reconnaissance du lien réciproque entre l'état civil et les systèmes nationaux d'identification.

Il est important de ne pas confondre l'état civil, qui enregistre et certifie l'ensemble des événements civils (comme les naissances, décès et mariages), et la base de données nationale d'identité qui permet la distribution de cartes d'identité nationales et la prestation de services publics, et parfois privés.

L'état civil est composé du registre civil alors que la base de données nationale d'identité ne rassemble que les informations présentes sur une carte d'identité officielle. **Une robuste intégration de ces deux bases de données établit un état civil électronique capable d'intégrer l'enregistrement civil, la gestion des identités électroniques et les services en ligne.**

En conséquence, une administration moderne qui fonctionne efficacement nécessite que ces deux systèmes soient interopérables et donc préalablement conçus pour échanger des informations. Deux approches différentes peuvent être considérées afin d'atteindre cette interopérabilité.

- L'état civil comme la fondation du système national d'identification électronique

L'état civil et l'identification numérique peuvent tous deux servir de levier pour combattre la pauvreté et renforcer l'accès aux services. La construction de programme d'identification sur la base des registres civils est considérée comme l'architecture traditionnelle qui a été mise en place par les pays de l'OCDE.

Chaque fois qu'un pays en a la possibilité, l'intégration des systèmes devrait être abordée par la consolidation de l'état civil plutôt que par le lancement d'un nouveau programme fonctionnel d'identification. Cette architecture - qui permet l'intégration de différentes applications à l'état civil - peut être illustrée par le cas slovène ci-dessous.

SLOVENIE

La Slovénie, l'exemple d'une infrastructure d'identité centralisée basée sur l'état civil

La Slovénie est indépendante de la République Fédérale Socialiste de Yougoslavie depuis 1991 et abrite une population de 2 millions d'habitants. Le système d'identification est organisé autour d'un Registre Central de Population (RCP) basé sur un Numéro d'Identification Personnel depuis 1980. Le programme slovène d'identification électronique est un bon exemple d'un système global qu'un Etat peut mettre en place.

Le Ministère de l'Administration Publique, qui est en charge des projets de numérisation des services publics, a choisi **l'utilisation des Technologies de l'Information de la Communication (TIC) pour encourager la simplification administrative**. Un réseau de télécommunication national a été mis en place afin de connecter le registre central de l'administration à chaque département public. Cette intégration horizontale a pour objectif de faciliter la transmission d'information et d'améliorer la coordination. Ce système permet au gouvernement d'obtenir une donnée sur l'identité d'un citoyen nécessaire à la fourniture d'un service directement dans la base de données centrale. Ainsi, tous les départements publics sont capables d'accéder à toutes les informations qui ont déjà été enregistrées par un autre service. Cette plateforme unique intègre le développement de nombreuses applications électroniques et la provision de services gouvernementaux simples à travers le portail d'administration en ligne.

Dans le passé, les données sur les événements civils étaient collectées sur des formulaires au format papier complétés par les employés des départements administratifs. Depuis mai 2005, les données sont enregistrées électroniquement dans le Registre Central de Population. Tous les résidents slovènes ainsi que leurs adresses doivent être enregistrés dans ce registre. En effet, ce dernier est une base de données centrale qui est utilisée pour la distribution des cartes d'identité ou d'électeur et des passeports. Les informations civiles (nom, prénom, date et lieu de naissance...) y sont mises à jour et transmises directement depuis le registre civil. Lorsqu'un citoyen est enregistré dans le Registre Central de Population (la plupart du temps à la naissance lorsque cela concerne un citoyen slovène né en Slovénie ou à l'étranger, ou plus tard en cas de naturalisation), ce citoyen est associé à un Numéro Personnel d'Identification qu'il gardera toute sa vie.



joyfull / Shutterstock.com

L'obtention de ce numéro est un prérequis pour avoir accès aux droits et services en Slovénie.

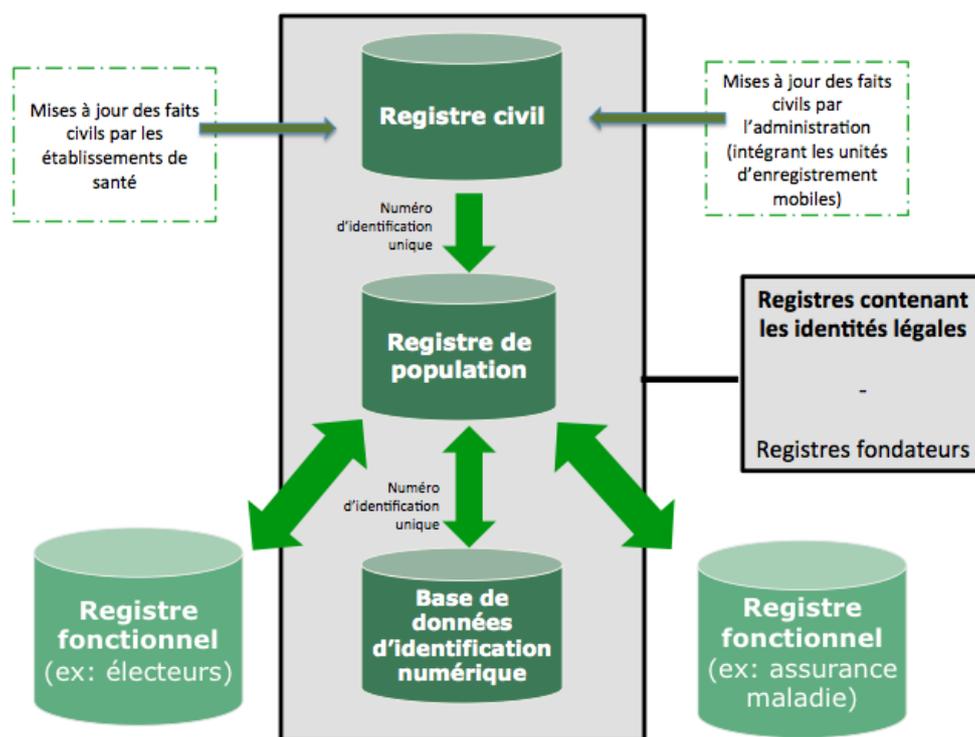
Il est aussi attribué aux étrangers qui vivent légalement dans le pays. Ce numéro unique est composé de 13 chiffres caractéristiques de la date de naissance et du sexe. Il est utilisé par diverses institutions pour échanger, analyser, et collecter les données relatives aux citoyens et aux étrangers qui résident dans le pays. Le Ministère de l'Intérieur gère et maintient l'intégrité du registre civil centralisé et du RCP. En effet, en plus du numéro unique, le RCP contient des informations personnelles et spécifiques telles que le nom du citoyen, son lieu de naissance, sa nationalité, son lieu de résidence et certains liens familiaux.

En 2013, le Ministère de l'Intérieur a reçu un **prix d'excellence pour le service public** dans la catégorie 4 (Promotion des Approches Gouvernementales Globales à l'ère des Technologies de l'Information) pour la région Europe et Etats-Unis pour son projet de système de sécurité sociale électronique.

Les mesures en faveur d'un enregistrement civil efficace permettent la mise en place d'un statut légal pour chaque citoyen dont l'identité est garantie unique et sécurisée par un système d'identification électronique basé sur la biométrie ou une autre technologie. De nombreuses connections existent entre l'enregistrement civil et les

systèmes nationaux de gestion de l'identité, dans la plupart des cas, l'état civil sert de base à la construction d'un registre de population, lui-même porteur des identités individuelles de chaque citoyen. Les programmes d'identité électronique reposent sur un système connecté construit autour d'un registre de population, comme illustré dans le schéma 5.

Schéma 5: La transmission des données des registres universels aux registres fonctionnels.



Le schéma 5 montre la façon dont le registre civil transmet les données au registre de population. Cette transmission implique généralement l'utilisation d'un numéro personnel d'identification pour une communication simplifiée entre les bases de données. Toutes les modifications des données personnelles et du statut dans le registre civil doivent être mises à jour dans le registre de population.

Les informations rassemblées dans le registre de population sont extraites du

registre civil et varient en fonction des pays. En effet, lorsque les mariages, divorces, naissances et décès sont déclarés à l'état civil, ils viennent également modifier les données du registre de population grâce notamment au numéro unique d'identification qui simplifie les échanges. **La distinction entre ces deux bases de données est importante.**



LE REGISTRE DE POPULATION

L'ONU définit le registre de population comme **“un mécanisme d'enregistrement continu d'informations particulières concernant chaque membre de la population résidente d'un pays ou d'une région**, ce qui permet de déterminer et d'actualiser les informations disponibles sur les caractéristiques de la population à certaines périodes données”.

Le registre de population met à disposition une liste complète des habitants d'une région. Il contient, en général, les données du registre civil associées à d'autres informations démographiques comme l'adresse ou la nationalité.

Sa principale fonction est de distribuer les informations aux divers registres fonctionnels du service public comme les impôts, le budget, la commission électorale, la protection sociale et l'identification nationale. Il contient notamment des informations concernant la date et le lieu de naissance, le statut marital, la nationalité et l'adresse.

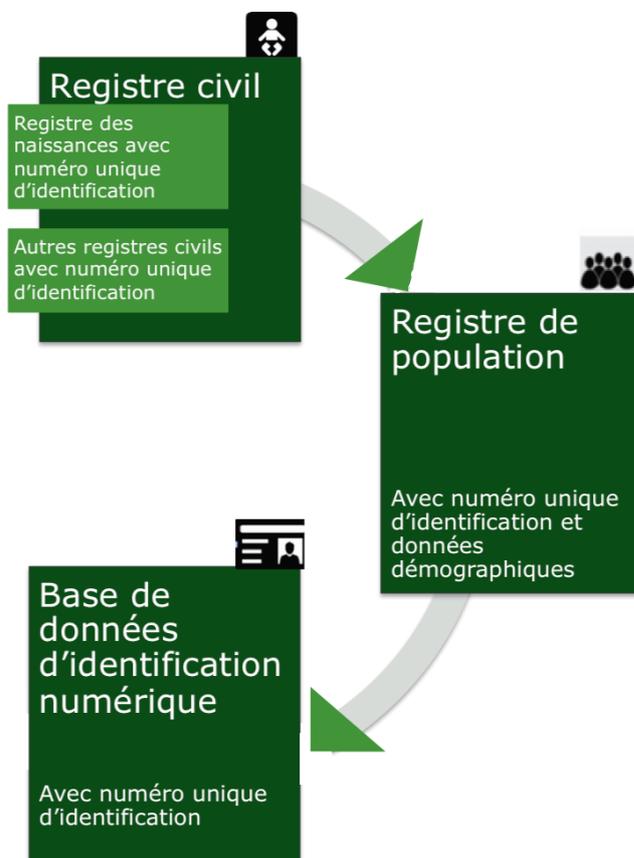
L'Organisation des Nations Unies – Principes et Recommandations pour un système Statistiques de l'état civil, Deuxième Révision (2003)

La principale différence entre les deux bases de données réside dans le fait que le registre civil est strictement défini et isolé, simplement accessible par le personnel d'enregistrement civil. Il contient en particulier des informations sur le contexte d'enregistrement lui-même (où et quand l'évènement a été déclaré par exemple) qui ne sont pas transférées dans le registre de population. Les données démographiques extraites du registre civil viennent alimenter les bases de données des secteurs privés et publics à travers le registre de population qui s'enrichit grâce aux informations provenant d'autres sources (ces informations concernent l'éducation, la santé, le chômage, les transferts sociaux, et la bancarisation entre autres).

Malgré ces différences, le besoin de coordination peut nécessiter que la même organisation maintienne le registre civil et le registre de population étant donné qu'ils ont la plupart de leurs données en commun. L'utilisation d'un numéro unique d'identification permet d'effectuer l'échange d'information de façon automatique et de façon sécurisée à travers un processus de vérification électronique.

Le registre de population peut avoir de nombreuses fonctions comme la sélection des bénéficiaires des programmes de protection sociale ou la création d'un registre d'électeurs. Il transmet en particulier des informations qui complètent la base de données nationale d'identification qui permet la distribution des cartes d'identité. **Le registre de population sert d'intermédiaire entre le registre civil et cette dernière.** Cette architecture d'identité classique est illustrée par le schéma 6.

Schéma 6: Du registre civil à la base de données d'identification numérique : l'architecture traditionnelle



Le lien entre les trois systèmes informatisés (registre civil - registre de population- base de données d'identité numérique) est maintenu grâce au numéro d'identification personnel qui est crucial pour permettre une communication simplifiée. Cette interopérabilité peut même être mise en place dans des pays à revenu faible ou intermédiaire comme ce fut le cas au Pérou, dont l'exemple suit.

PEROU

Le système d'identité péruvien fournit une identité à tous les enfants.

Le Pérou est un bon exemple d'un pays qui **a fondé son système national d'identification sur un enregistrement civil solide et étendu**. Le taux d'enregistrement des naissances est supérieur à 90% (d'après les statistiques de l'ONU) grâce aux campagnes de sensibilisation de l'agence RENIEC (Registro Nacional de Identificación y Estado Civil). Cette agence nationale a été créée en 1995 afin d'identifier les péruviens, leur distribuer des documents d'identité et enregistrer les événements civils.



klublu / Shutterstock.com

Le statut autonome et constitutionnel de l'organisation en fait une agence indépendante des ministères. Le pays a mis en place une architecture d'identité classique au centre de laquelle le registre civil transmet les informations au registre de population. Le succès de cette structure offre l'opportunité de lier le registre civil à différents programmes de protection sociale comme JUNTOS – une initiative venant en aide aux citoyens extrêmement pauvres. De plus, cela a aussi permis à RENIEC de distribuer des cartes d'identité qui sont actuellement en transition vers le format électronique.

De plus, RENIEC a su étendre ses capacités d'enregistrement et mettre en place une couverture étendue en créant un réseau de bureaux spécialisés, ainsi qu'un système d'enregistrement itinérant dans lesquels plusieurs organisations de coopération se sont impliquées (l'UE, l'UNICEF et la BID par exemple).

Ainsi, en 2013 le Pérou a été récompensé par le prix du Service Public de l'ONU pour sa capacité à donner aux mineurs un droit à une identité officielle. En effet, en 2002, seul **0.1% des enfants péruviens possédaient une carte d'identité contre 94.5% en 2012** – cette augmentation représente un accès à l'identité pour presque 10 millions d'enfants. De nombreuses barrières ont dû être dépassées par RENIEC afin d'atteindre ces taux d'enregistrement élevés, notamment pour aller à la rencontre des populations reculées vivant dans les régions dépourvues de réseau téléphonique ou d'électricité.

- Renforcer l'état civil grâce à la base de données d'identification électronique

Comme expliqué précédemment dans le présent rapport, de nombreuses actions ont été initiées par les gouvernements ou les organisations internationales de façon à construire des identités dites « fonctionnelles » (comme des listes d'électeurs ou de bénéficiaires d'avantages sociaux) mais aussi distribuer des cartes nationales d'identité.

Ce choix alternatif des identités fonctionnelles ne permet pas toujours de bénéficier de connexions solides avec le registre civil. Un système d'identification électronique fonctionnel se fonde sur une plateforme qui n'a pas pour but d'identifier l'ensemble de la population mais seulement les individus éligibles à un certain droit ou service. Dans certains pays,



des documents sécurisés sont émis à des fins spécifiques, comme l'assurance maladie, et ce, même lorsque la carte d'identité nationale ne fournit pas un niveau de sécurité équivalent.

L'Algérie par exemple, a distribué 9 millions de cartes biométriques afin de lutter contre la fraude à l'assurance maladie avant même la distribution de la future carte nationale d'identité électronique. Ce type de programme d'identification ciblé est très couramment choisi en attendant la mise en place d'un système universel qui serait multi-usage.

Il convient de noter que la distinction n'est pas toujours clairement définie étant donné que de nombreux pays ont fait le choix d'étendre un de leur programme d'identification fonctionnel pour atteindre une couverture universelle.

Des pays comme l'Inde et le Pakistan ont opté pour une identification électronique de chaque adulte dans le but de construire des plateformes d'identification étendues et complètes. Cependant de tels programmes ne s'appuient pas toujours sur une infrastructure de l'état civil solide.

Par exemple, d'après le Civil Registration Center for Development, une trentaine de pays en développement ont annoncé le lancement ou le renforcement de leur système national d'identification entre février 2012 et février 2013. Parmi ces pays, cependant, le taux d'enregistrement des naissances moyen était de 44.8% pour cause d'un système d'état civil négligé. **Cette préférence pour les systèmes d'identification électronique provient du fait qu'ils prévoient la distribution de documents à la fois simples d'utilisation pour les citoyens et difficiles à contrefaire.** De plus, ils permettent un enrôlement des individus sûr et des procédures de vérification sécurisées.

En effet, malgré les avantages des architectures d'identification traditionnelles fondés sur un registre civil complet et robuste, **ces systèmes sont longs à mettre en place. Ils sont donc souvent remplacés par des programmes d'identification basés sur les nouvelles technologies d'identité bien qu'elles soient souvent plus chères à instaurer.**

L'essor de ces programmes ne s'est pas fait en parallèle d'une amélioration de l'étendue de l'enregistrement civil. Ainsi, malgré les progrès effectués, une grande partie des mineurs vivant dans les pays en développement n'ont pas eu accès à des documents d'identité officiels⁷.

L'enregistrement de la population est communément basé sur l'état civil. Cependant, poussés par un besoin urgent d'identification, beaucoup de pays sont repartis de rien et ont mis en place des solutions d'identité numérique (souvent biométrique), afin d'améliorer leur système de sélection des bénéficiaires de transferts sociaux tout en minimisant leurs coûts administratifs. Il est estimé que plus d'un milliard d'individus dans le monde en développement ont eu leurs données biométriques enregistrées (Gelb et Clark, 2013).

L'expansion des programmes fonctionnels dans de nombreux pays a façonné un paysage relativement disparate en matière d'identité. Les gouvernements sont face à des écosystèmes d'identification dont les bases de données ne communiquent pas. Bien que les avantages des programmes fonctionnels soient clairs, il est impossible de pleinement en bénéficier **lorsqu'ils ne s'appuient pas sur un système d'enregistrement civil robuste.**

Pour ces pays qui ont mis en place un système d'identification numérique, voire biométrique, mais dont le registre civil est incomplet, **l'existence de cette base de données électronique est une opportunité pour reconstruire des**



procédures et systèmes d'état civil complets.

En conséquence, un gouvernement souhaitant construire ou renforcer son registre civil peut commencer par rassembler **les informations déjà enregistrées dans les bases de données existantes.**

En effet, la présence d'une base de données rassemblant des informations relatives à l'identité des citoyens au format numérique peut grandement faciliter l'établissement d'un registre civil électronique. Pour ce faire, **un recensement général des ménages** permettra de rattraper l'enregistrement des événements passés non déclarés et donnera une vision des liens de filiation afin d'accélérer l'expansion de la couverture.

Dans ce processus, la base de données d'identification électronique permet la vérification des identités des individus préalablement enrôlés et fournit des informations concernant les détenteurs de documents d'identité. Ce type de vérification est nécessaire, particulièrement dans les pays où un enregistrement électronique de la population a été effectué afin de distribuer des cartes à puce pour des transferts sociaux par exemple.

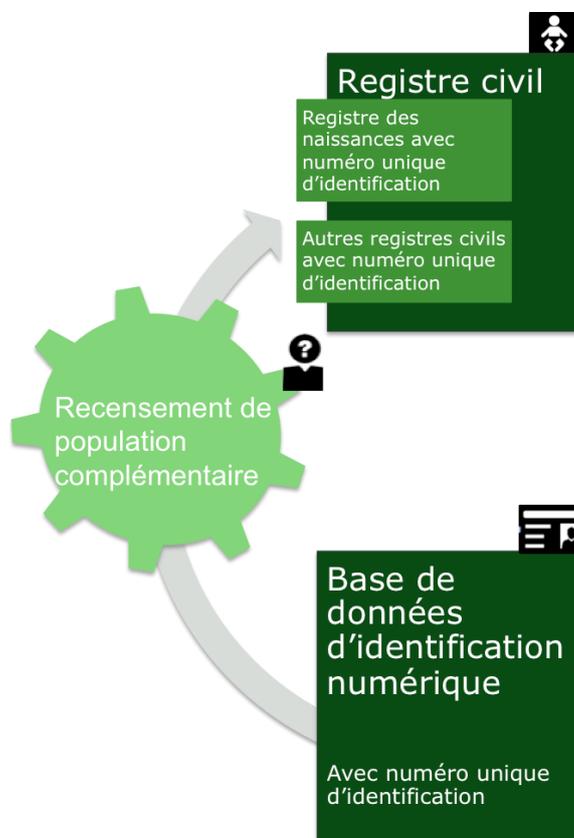
En effet, les programmes de bénéfices sociaux sont souvent conçus sur la base d'un recensement permettant de construire une base de données rassemblant les informations sur l'identité des chefs de familles des ménages sélectionnés. Le Gouvernement du Malawi, par exemple, a rassemblé les empreintes digitales de 11 000 femmes considérées comme les représentantes de leur ménage pour un programme de transferts sociaux d'urgence à Dowa (Gelb et Decker 2011).

C'est en partant d'une base de données de ce type que l'on peut concevoir un recensement global des ménages afin de compléter les données biographiques relatives aux autres membres des ménages. Ce recensement permet de reconstruire et compléter le registre civil grâce aux informations concernant les personnes qui ne sont pas recensées dans la base de données d'identification électronique, soient les nouveau-nés, enfants et personnes marginalisées. Cette méthode permet ainsi l'enregistrement des mineurs, généralement laissés pour compte des programmes d'identification fonctionnels, en particulier lorsque que ces programmes ont pour but la distribution des cartes d'électeurs, et ainsi n'enregistrent qu'une partie de la population.

Le Bangladesh par exemple, distribue 90 millions de cartes permettant l'authentification biométrique de ses citoyens afin de remplacer les cartes d'électeur actuellement au format papier. Il convient de noter cependant que le Bangladesh possède une population de 156 millions d'habitants en conséquence ce projet concerne moins de 60% de la population bangladaise.

Le nombre important d'individus exclus des programmes d'identité nécessite la mise en place d'initiatives de rattrapage. En 2014, il était estimé que 750 millions de personnes âgées de moins de 16 ans n'avaient pas été enregistrées à la naissance⁸. Le processus visant à compléter la base de données d'identification grâce à un recensement permet de compléter l'enregistrement des événements civils concernant la population vivante. La numérisation des registres des décès existant au format papier donne les informations sur les personnes décédées.

Schéma 7: La base de données de l'identification électronique comme point de départ pour compléter le registre civil.



Dans tous les cas, le recensement des ménages appuie la mise en place d'un système électronique connectant toutes les parties prenantes (bureaux d'enregistrement centraux et locaux, services nationaux de statistiques, registres de greffe, hôpitaux et autres institutions à même de déclarer les naissances et les décès, notaires et consulats). Ce recensement permet également de compléter le registre civil central avec les événements vitaux et les liens de parenté non déclarés.

En conclusion, tous les programmes d'identité numérique en place malgré **un registre civil incomplet peuvent être utilisés comme un point de départ pour le renforcement de ce dernier.**

L'initialisation du registre civil grâce aux données rassemblées par les programmes

d'identité électronique permet l'obtention rapide d'un **aperçu précis du statut des personnes enregistrées**. Dans certains cas, des opportunités d'envergure nationale comme des élections (à l'image de l'exemple du Mali décrit ci-dessous) peuvent être saisies et considérées comme des premières étapes vers l'enregistrement systématique des citoyens et donc comme l'initialisation d'un registre civil moderne et centralisé.

En effet, les ressources déployées pour de nombreux programmes peuvent servir à la complétion du registre civil. Par exemple lorsque ces initiatives ont inclus la biométrie, la modernisation du registre civil peut bénéficier de la structure, des technologies, et de l'organisation associée comme l'Infrastructure à Clé Publique (ICP), le système d'identification automatique par empreintes digitales, les équipements et kits



d'enrôlement et les qualifications du personnel. De telles synergies ont notamment bénéficié au Pakistan.

En d'autres mots, lorsqu'un gouvernement fonde sa gestion des identités sur un programme d'identité numérique, il doit s'assurer que **cette plateforme soit extensible, évolutive et capable d'être intégrée au futur registre civil.**



Valeriya Anufriyeva / Shutterstock.com

MALI

La mise en place d'un système intégré permettant le recensement de population et les élections démocratiques

De 2008 à 2010, la **République du Mali** a mené pour la première fois un recensement national afin de construire un registre civil numérique. Ce **Recensement Administratif à Vocation d'Etat Civil (RAVEC)** a permis d'enregistrer sur cette période plus de 13.5 millions de citoyens maliens grâce à une combinaison de données alphanumériques et biométriques (empreintes digitales et photographies). Après avoir fourni un ensemble de données personnelles, six empreintes digitales et une photo d'identité, chaque citoyen s'est vu assigné un Numéro d'Identification National (NINA).

Le RAVEC a permis au gouvernement malien de dépasser de nombreuses difficultés qui rendaient le pays instable :

- Le fait que certains citoyens **ne disposaient pas de la documentation légale** nécessaire pour prouver leur identité et leur éligibilité à certains droits et bénéfices.
- La **distribution et l'usage de certificats ou documents d'identité frauduleux**.
- Le très **faible taux de participation aux élections**.

Quelques années plus tard, en mars 2012, le coup d'Etat militaire a brutalement mis fin à 20 ans d'un système multipartite démocratique. La crise politique qui a suivi a laissé le pays s'enfoncer dans la guerre civile et pour mettre fin à ce conflit, le gouvernement du Mali a été contraint d'appeler à l'aide militaire extérieure. Afin d'assurer la crédibilité, la sécurité, et l'inclusion du processus électoral, le gouvernement, soutenu par la majorité des partis politiques du Mali, a choisi d'utiliser un **système d'identification des électeurs grâce au Numéro d'Identification National (NINA)** intégrant la production de cartes d'identité biométriques. La production de ces cartes sécurisées a été rendue possible par la présence du registre civil RAVEC et les informations sur les citoyens maliens, notamment biométriques, qui y étaient maintenues.

La production et personnalisation des cartes débutent après l'appel d'offre lancé par le gouvernement malien en mars 2013 et 8 millions de cartes NINA sont ainsi distribuées. Le système d'identification des électeurs est basé sur un processus de vérification biométrique afin de traiter et contrôler les données personnelles contenues dans le registre RAVEC. Au 28 juillet 2013, jour des élections, plus de 85% de la population possédait une carte NINA. Cette carte est une étape importante dans le processus de développement dans lequel le Mali s'est engagé, elle représente le premier document biométrique sécurisé du pays. La technologie apportée par le code-barres à deux dimensions présent sur la carte permettra au gouvernement **d'intégrer dans le futur diverses applications potentielles**. Cette carte offre aux maliens un moyen accepté universellement afin de voyager dans leur pays et aide à établir plus de sécurité. Elle peut également favoriser l'accès à la bancarisation et aux services de santé.

Au Mali, les précédentes élections organisées dans des conditions pacifiques et stables ne parvenaient qu'à un taux de participation inférieur à 30%. **Les élections de 2013 ont vu plus de 55% des électeurs se déplacer aux urnes**, faisant de cet événement les élections les plus réussies de l'histoire du pays en matière de participation. Les équipes d'observation envoyées au Mali par l'ONU et l'Union Européenne ont toutes deux constaté que le processus électoral avait été libre et démocratique dans tout le pays.



pbombaert / Shutterstock.com

PAKISTAN

La collaboration de NADRA avec les instances d'état civil

Certains pays mettent à profit les infrastructures et systèmes mis en place pour l'identification électronique pour renforcer l'enregistrement des naissances et ainsi l'état civil. Parmi ces pays, le **Pakistan** est un exemple d'émancipation à travers l'accès à l'identité. Le pays est lancé dans un processus de consolidation nationale des systèmes d'identité depuis l'indépendance. Le but principal était de rassembler l'ensemble des informations qui existaient au sein des diverses institutions et collectivités malgré l'éclatement des bases de données entre les différents départements et la fragmentation qui causait un manque de données précises et fiables. **NADRA (National Database and Registration Authority)**, l'autorité en charge de la base de données nationale et de l'enrôlement a mis en place la numérisation des données de recensement et la production de cartes d'identité nationale. Ces cartes multi-biométriques ont été conçues en conformité avec les pratiques internationales en matière de développement de documents d'identité et le projet a pu débuter en 2000. Ce programme a permis le remplacement des registres d'identité au format papier qui étaient utilisés depuis 1971 et le gouvernement est désormais capable de cibler et atteindre les citoyens avec précision. C'est grâce à l'introduction de ce système électronique complet et sécurisé que NADRA a pu lutter contre la fraude à l'identité avec succès.

L'organisation gère maintenant un serveur centralisé contenant des données concernant plus de 120 millions de personnes (sur une population de 188 millions de pakistanais) et a délivré des cartes nationales d'identité biométriques sécurisées à 97 millions de personnes. La différence est majoritairement composée des mineurs. Cette base de données permet au gouvernement pakistanais de réagir rapidement en cas de crise. Lors des grandes inondations de 2010 qui ont touché plus de 20 millions de personnes, le gouvernement a mis en place un soutien monétaire aux victimes ayant perdu leur maison et très souvent leurs documents d'identité. NADRA était responsable du recensement et de l'identification des victimes et a permis ainsi le versement de l'aide monétaire. Tirant parti de sa base de données biométriques, NADRA a été en mesure de cibler 1,7 millions de bénéficiaires pour le programme de redistribution. Aujourd'hui, le système national d'identification du Pakistan gère les données concernant 98% de la population adulte et est ainsi proche d'atteindre une couverture universelle. Ce succès est dû à de nombreuses exigences et incitations mises en place pour encourager la population à s'enregistrer par exemple une carte d'identité est nécessaire pour obtenir un passeport ou pour ouvrir un compte bancaire. Toutefois, **le taux d'enregistrement des naissances reste très faible et le pays est déterminé à mettre à profit son système d'identification centralisé pour accélérer l'ajustement de ce taux.**



Patrick Poendl / Shutterstock.com

Afin de réaliser cet objectif NADRA collabore avec les collectivités locales - la plus petite autorité au sein du gouvernement provincial - qui sont en charge de l'enregistrement des naissances. Cela permet aux collectivités d'utiliser les infrastructures de NADRA, tels que les stations d'enregistrement automobiles. L'approche de NADRA pour augmenter l'enregistrement des faits civils a été **adaptée au contexte local** et a notamment pris en compte le taux élevé de pénétration des téléphones portables en proposant une application mobile de pré-enregistrement des naissances. L'organisation a également engagé des chauffeurs de sexe

féminin afin d'enregistrer les naissances dans les zones réservées aux femmes. De plus, les collectivités ont reçu de la part de NADRA des ordinateurs et logiciels. Enfin, NADRA a incité l'enregistrement en offrant aux femmes des inscriptions au programme de bénéfices sociaux Benazir Bhutto. **Cette collaboration a permis l'augmentation de l'enregistrement des naissances et la consolidation du système grâce à l'exploitation des données et des infrastructures existantes.**

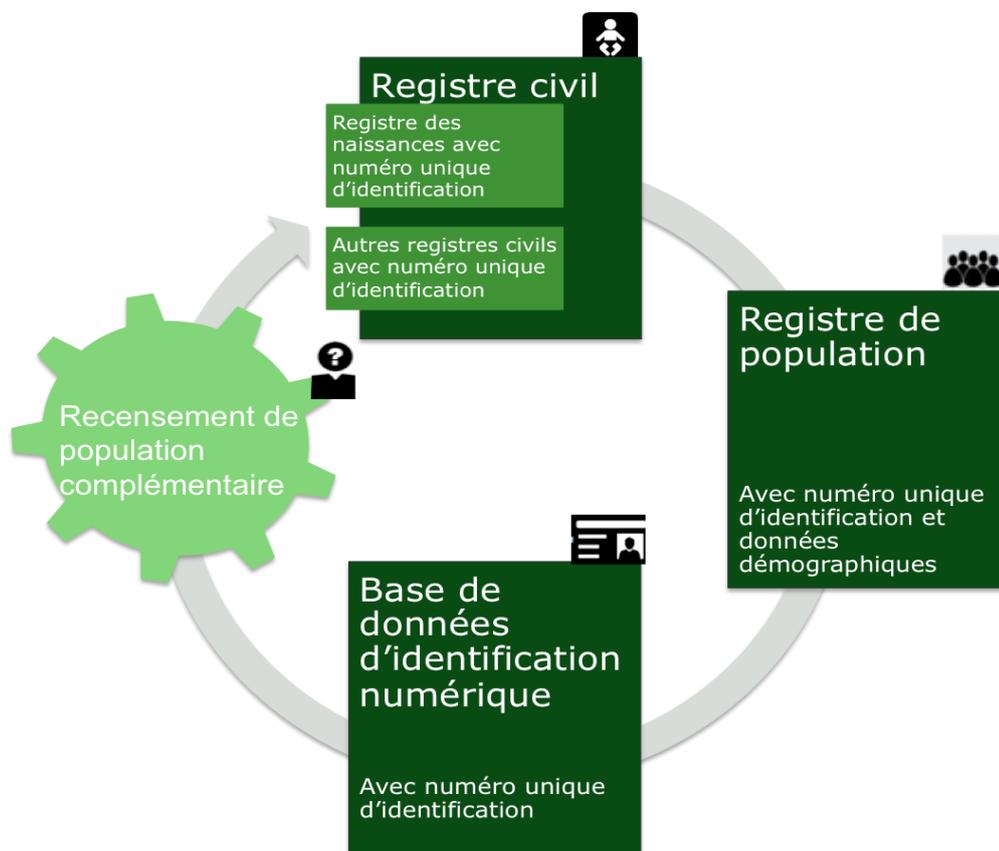
Le lien circulaire entre l'identité numérique et l'état-civil

En conclusion, les systèmes d'enregistrement civil et d'identification nationale peuvent chacun poser la première brique d'un système d'état civil numérique et intégré. Cette intégration peut être grandement favorisée par certaines conditions préalables.

Par exemple, l'existence **d'un système électronique centralisé** grâce auquel les bases de données peuvent communiquer entre elles, ainsi que **l'établissement d'un numéro d'identité unique** facilitent grandement la réunification de registres fragmentés.

De plus, **un personnel qualifié et formé dans tous les services clés** de la coordination, comme les hôpitaux et les tribunaux, est également le vecteur d'une intégration plus rapide des systèmes d'identité. Les deux approches qui permettent l'établissement d'un état civil électronique intégré se fondent soit sur le registre civil, soit sur la base de données d'identification électronique. Chacune de ces approches nécessite une vision globale afin de prévoir la consolidation de toutes les briques du système. Cette vision peut être illustrée par le lien circulaire représenté par le schéma 8 ci-dessous.

Schéma 8 : le lien circulaire entre le registre civil et la base de données d'identification numérique







4. Recommandations pour la mise en place d'un registre civil numérique

Le grand nombre d'acteurs impliqués dans l'architecture de l'identité électronique et de l'état civil nécessite une coordination à plusieurs niveaux entre différents domaines d'activité. Les recommandations pour la mise en place d'un enregistrement civil

électronique se doivent de prendre en compte **les dimensions législatives, techniques et organisationnelles** des défis auxquels un pays doit faire face en matière d'identité.

4.1. Une structure juridique et institutionnelle solide

Afin d'initier la création ou l'amélioration d'un registre civil électronique fiable, les autorités publiques doivent être entièrement engagées dans la modernisation du cadre légal lorsque ce dernier nécessite d'être réformé. La première étape réside dans l'établissement d'un **cadre administratif et légal qui nomme et responsabilise une institution compétente et indépendante** pour gérer les problématiques d'identification nationale. Certains pays font le choix de confier cette mission à un service spécifique au sein d'un ministère, alors que d'autres préfèrent créer une entité ad hoc. Lorsque cette agence est créée de toute pièce, l'instauration d'un comité de coordination en contact avec un ministère spécifique ou avec le premier ministre afin de superviser les opérations est recommandée. Par exemple, le Ministère de l'Intérieur et de la Culture du Bhoutan possède un département spécifique pour l'enregistrement civil et le recensement. Le Nigéria en revanche a mis en place une commission spécifique (National Population Commission) pour la gestion de l'état civil. Les politiques nationales pour l'identification sont souvent gérées à un niveau plus élevé que l'état civil qui est opéré par les autorités locales comme les villes ou les régions. Cependant, certains pays fusionnent les deux services en une seule organisation afin de favoriser l'interopérabilité. L'Agence Nationale du Registre de Population et des titres sécurisés mauritanienne, par exemple,

est en charge du registre civil, mais aussi du registre de population. L'organisation institutionnelle du pays dépend de sa **culture juridique mais aussi des lois nationales qui sont en place**. Il est important que ces lois décrivent précisément l'organisation institutionnelle choisie dans sa globalité, notamment les procédures d'audit, les amendes et la structure de financement.

Certains modèles alternatifs ont également fait leur preuve. Le statut semi-privé de NADRA lui a permis de se financer grâce à ses activités de prestataire de services de gestion de l'identité aux gouvernements (Soudan, Kenya, Sri Lanka, Nigéria et Bangladesh)⁹ et entreprises des secteurs de la finance ou des télécommunications. Ainsi, l'organisation peut déployer l'enregistrement civil des citoyens - qui est un service public - grâce à son modèle hybride financé par une activité privée de gestion des identités numériques.

Afin de préparer tout processus de réforme, il convient d'étudier et d'évaluer les conséquences de la numérisation des données d'état civil sur les lois existantes. Il est impératif que la législation aborde les fonctions d'archivage électronique sécurisé, de signature électronique des certificats par l'agent d'état civil, ainsi que de confidentialité et de protection des données.



La nature intersectorielle de l'état civil nécessite l'implication de plusieurs ministères. En conséquence, les modalités de la protection des données et leurs transferts doivent être définies clairement dès l'initiation du processus législatif. La loi doit également prévoir des standards et des procédures normalisées d'enregistrement ainsi que des processus d'évaluation et de contrôle indépendants. L'organisation centralisée ou non du système d'identification dépend de la structure traditionnelle du pays. **Une architecture d'identité centralisée permet de maintenir et contrôler le bon fonctionnement de l'ensemble du système plus simplement**, tout en facilitant l'introduction de nouveaux standards et technologies¹⁰. Le choix de la centralisation favorise également l'harmonisation au niveau national et la recherche de meilleures pratiques. De plus, il permet une communication améliorée entre les systèmes d'information. Afin d'encourager ces synergies, les ministères doivent être incités à participer au processus d'intégration des systèmes pour lutter contre la fragmentation des bases de données.

De nombreuses institutions sont impliquées dans la consolidation des systèmes de gestion des identités. Il est impératif que ces organisations participent à la définition d'un accord sur la fusion de ces systèmes. En conséquence, il y a un besoin important en matière de normalisation des données, particulièrement en matière de format et de transfert. Il est notamment possible que les organisations en charge de l'enregistrement civil et de l'identification aient chacune défini des normes différentes et que l'harmonisation requière des dispositions techniques et institutionnelles précises. Les établissements de santé, par exemple sont naturellement indiqués pour transmettre les informations nécessaires à l'enregistrement des naissances, morts foetales et décès, qui ont lieu dans leurs infrastructures. En pratique, les bureaux d'enregistrement sont

situés au sein même des établissements hospitaliers et reliés électroniquement au registre civil central, ce qui permet de le mettre à jour en temps réel, c'est pourquoi de nombreux acteurs, comme ceux de la santé se doivent d'être consultés lors de la définition des standards en matière de transfert de données. De plus, l'établissement d'un cadre de régulation complet dans les pays en développement peut se baser sur **le projet de loi type rédigé par l'ONU afin de soutenir les initiatives visant à légiférer sur le domaine de l'état civil**. Ce projet de loi peut guider un gouvernement dans la réalisation de ses premiers pas et objectifs. Les articles de ce projet de loi type sont détaillés dans le "**UN Handbook on Civil Registration and Vital Statistics System – Preparation of a Legal Framework**" (Manuel de l'ONU sur l'Enregistrement Civil et les Statistiques Démographiques – La Préparation d'un Cadre Légal). Ce rapport rassemble les meilleures pratiques identifiées par l'ONU.

Enfin, la législation sur **l'établissement d'un état civil électronique sécurisé doit inclure des clauses de sauvegardes** garantissant l'intégrité des données collectées, ainsi que des lois en faveur de la protection de la vie privée tout en préservant l'interopérabilité.

En effet, certaines problématiques en matière de régulation doivent impérativement être abordées dès l'initiation du projet afin de sécuriser l'utilisation des données contenues dans les cartes d'identité électroniques, les appareils et les bases de données. En matière d'interopérabilité et de sécurité de la gestion des identités numériques, les gouvernements peuvent s'inspirer de **la réglementation eIDAS** qui sera prochainement effective dans l'Union Européenne et qui s'attache à encadrer les flux de données personnelles et à promouvoir la confiance et les transactions numériques entre les Etats.



4.2. Un système informatisé

La transition vers un système numérique est un passage clé dans la mise en place d'une plateforme nationale d'identité sécurisée.

La numérisation des registres civils apporte une solution aux problématiques de pertes de données, d'erreurs d'enregistrement et supprime l'ensemble des coûts et délais causés par le papier. Les états civils dont les registres sont au format papier se doivent d'être restructurés pour plus de sécurité. En effet, ces registres contiennent des informations concernant la population qui doivent rester exactes et complètes. Cette intégrité des données est grandement favorisée lorsqu'elles sont disponibles au format électronique.

En effet, les systèmes informatisés permettent l'extraction de copies des données de façon régulière, et créent ainsi des sauvegardes plus simplement. De plus, la numérisation améliore également la qualité des données enregistrées. C'est la méthode la plus fiable pour s'assurer que les données sont complètes, disponibles et traçables. De plus, les registres numériques sont les plus à même de servir de sources fiables pour la production d'indicateurs statistiques au niveau national mais aussi local¹¹.

Le processus de numérisation doit être accompagné d'une évaluation des besoins en formation du personnel. En effet, il s'agit de vérifier si les qualifications des employés sont alignées avec les exigences de gestion du système informatique. En conséquence, il peut être nécessaire **d'organiser des formations**. La numérisation et l'intégration des systèmes impliquent que les employés du service public soient formés afin d'être parfaitement opérationnels sur les logiciels installés. La notification, l'enregistrement et la certification électronique des faits d'état

civil doivent faire partie des qualifications des agents.

La numérisation permet également à de nombreuses agences du service public qui ont besoin des données démographiques afin de planifier leurs orientations stratégiques d'y avoir accès plus simplement¹².

Par exemple, les autorités du **Ghana** ont mis en place un système connecté au niveau national, ce qui permet de transférer les informations depuis les établissements de santé vers les registres d'état civil (locaux, régionaux et centraux). En conséquence, les données sont enregistrées et transmises en temps réel. De plus, les informations rassemblées dans le registre central sont accessibles par divers agences comme la Commission électorale, L'Autorité de l'identification Nationale et les services statistiques.

La numérisation est possible dans les pays en développement, même lorsque l'infrastructure locale est trop faible pour installer un réseau d'ordinateur. Des solutions alternatives peuvent être trouvées pour connecter le registre central car les systèmes informatisés présentent l'avantage de pouvoir être reliés facilement aux autres technologies.

Les technologies mobiles par exemple offrent la possibilité d'atteindre des zones reculées et de transmettre des informations régulièrement. En **Ouganda**, le système d'enregistrement démographique mobile, (Mobile Vital Records System) s'appuie sur la technologie mobile afin d'enregistrer les citoyens lorsque le réseau de communication est trop faible pour que les villages communiquent avec les bureaux d'enregistrement les plus proches. Grâce aux téléphones mobiles, les agents d'enregistrement de chaque village sont

capables d'envoyer les informations concernant les faits d'état civil au système d'enregistrement central. Les données sont transmises aux hôpitaux par le biais d'une application utilisant le réseau 3G et peuvent ainsi être stockées dans une base de données informatisée.

Ainsi, la difficulté d'installer un réseau informatique sur 100% d'un territoire peut être compensée par **les synergies et l'interopérabilité apportées par la technologie mobile.**

En conclusion, les technologies de l'information et de la communication sont un outil efficace pour étendre la couverture de

l'enregistrement civil et de l'identification, standardiser et intégrer les données ainsi que produire des statistiques vitales en temps réel. Afin de compléter avec succès le processus de numérisation, il est impératif de définir des procédures standardisées qui devront être appliquées dans tout le pays de façon uniforme et cohérente. **Le Guide de Numérisation de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil** (<http://www.crvs-dgb.org/fr/>) est un outil web qui fournit des directives permettant de mener à bien ce processus et peut servir d'inspiration aux Etats souhaitant définir les procédures standardisées à appliquer.



4.3. L'utilisation d'un numéro d'identification personnel comme identifiant unique

Lorsqu'un pays cherche à mettre en place une identification unique, la clé est d'associer à **chaque citoyen un seul identifiant sous la forme d'un numéro personnel.**

Ce numéro unique pouvant être partagé entre les différentes bases de données d'un gouvernement peut agir comme un point d'entrée unique pour fusionner les éléments d'identification relatifs au citoyen dans chaque base de données, assurant la commodité, la sécurité et la précision.

De nombreuses expériences de pays avec différents niveaux de développement ont montré l'efficacité d'attribuer **un numéro d'identification personnel** à la naissance. Ce numéro d'identification est généralement composé de la date de naissance complétée par des nombres aléatoires qui émergent d'algorithmes informatiques.

L'instauration d'un numéro d'identification unique dès la naissance améliore la disponibilité et la qualité des statistiques démographiques grâce à des liens entre les



bases de données plus forts. En effet, l'absence d'un identifiant unique mène à une situation où les bases de données identifient chaque individu de façon différente. La multiplication des numéros personnels freine la communication au sein des systèmes d'information.

Ce phénomène a mené le gouvernement de l'Inde à lancer un programme national d'identification sous le nom de « **projet Aadhaar** » en 2009. L'objectif était d'identifier 1.2 milliard d'indiens dès l'âge de 5 ans grâce à l'enrôlement des données biométriques et leur association à un numéro d'identification unique lié à un compte en banque.

Ce système s'est révélé un facteur d'inclusion sociale et financière. A ce jour, 950 millions d'indiens ont reçu leur numéro unique d'identification, leur permettant d'ouvrir un compte bancaire et de prouver leur éligibilité à certains bénéfices sociaux comme les subventions à l'énergie¹³. En conséquence, les indiens ont maintenant l'opportunité de prouver leur identité grâce à une authentification biométrique de leurs empreintes digitales ou de leur iris couplée à la vérification de leur numéro unique d'identification.

Il convient de noter que ce type d'authentification nécessite une connexion à une base de données centralisée, ce qui n'est pas toujours faisable du fait de l'infrastructure locale. Dans ce cas, l'utilisation d'une carte d'identité électronique peut être recommandée.

La généralisation de l'utilisation d'un numéro personnel d'identification à l'ensemble des services publics peut également être grandement bénéfique. De cette façon tous les départements publics peuvent communiquer et partager des informations

exactes tout en évitant les doublons. La mise en place de ce numéro unique permet également de réduire la fraude, notamment en détectant les personnes ayant plusieurs identités dans les bases de données. Ainsi, l'identité unique d'une personne est représentée par son numéro unique. Ce numéro fournit un support administratif pour que le registre de population communique avec le registre de protection sociale ou la base de données d'identification électronique par exemple. **Le numéro unique peut être utilisé dans les interactions entre les services publics gouvernementaux et les citoyens. Cela peut être utile dans les Etats où plusieurs individus ont le même nom ou des noms similaires.**

Le numéro unique d'identification peut être utilisé pour de nombreux services publics ou privés. Il peut être couplé avec des caractéristiques physiques, comme les informations biométriques, ou avec un autre élément d'information qui est supposé personnel comme un code ou un mot de passe.

L'authentification biométrique reste l'outil le plus sécurisé que l'on puisse associer au numéro unique d'identification. De nombreux programmes utilisent la biométrie afin de dé-dupliquer les enregistrements et s'assurer que chaque citoyen a seulement un numéro d'identification associé à une identité.

Par exemple, ce choix fut celui du Ghana, dont le gouvernement a décidé de mettre en place une carte d'identité biométrique liée à un numéro unique d'identification. Ce projet de carte ghanéenne a été appuyé par la Banque Mondiale afin d'augmenter l'inclusion financière et de faciliter la prestation de services publics (bénéfices sociaux, assurance maladie ...).



4.4. Assurer la coordination et l'interopérabilité des services grâce à une approche globale

De façon générale, les plus grands risques liés à la fragmentation des systèmes d'identification sont le chevauchement et l'incomplétude.

L'absence d'une approche intégrée peut mener à **des incompatibilités majeures** qui vont appeler de longs et coûteux processus d'harmonisation dans le futur.

De nombreuses applications peuvent être soutenues par un réseau de connexions étendu. Par exemple les services sociaux et fiscaux pourraient bénéficier d'un partage automatique des données personnelles ce qui diminuerait leurs coûts d'administration, de recherche d'informations et de contrôle.

En conséquence, la mise en œuvre d'un module de gestion électronique reliant divers services à l'état civil est nécessaire pour assurer une bonne coordination entre l'état civil, les identités numériques et les services publics et privés. Les événements d'état civil peuvent se produire dans des lieux différents, et de nombreuses organisations peuvent être impliquées en fonction de la structure du pays. C'est pourquoi les opérations de l'état civil doivent être liées et interfacées avec des systèmes qui répondent aux exigences des individus et des institutions dans le pays¹⁴.

La nécessité d'un système intégré est, tout d'abord, motivée par des **préoccupations financières**. Les coûts initiaux de mise en place d'un système d'identification global et d'enregistrement de l'ensemble de la population peuvent être importants, mais généralement moins coûteux que de recréer un système d'identification pour chaque nouvelle intervention¹⁵. Un système d'enregistrement civil électronique doit être intégré et connecté à de nombreuses institutions publiques et privées qui offrent des services.

Pour des **raisons pratiques**, il y a un grand besoin d'interopérabilité et de connexions. Les naissances enregistrées dans les registres de santé doivent être la source des informations contenues dans l'état civil dès que possible.

Lorsque les événements se produisent dans leurs établissements, **les services de santé** doivent continuellement transmettre les mises à jour relatives aux naissances et aux décès (ex : les maternités et les services funéraires) aux bureaux d'enregistrement concernés. **Les mairies, tribunaux et notaires doivent également être connectés** (ainsi que les autorités religieuses lorsque c'est pertinent) afin de notifier les services d'enregistrement des faits d'état civil pour permettre leur certification (mariage, divorce, adoption, séparation légale, légitimation).

De plus le registre civil central doit être relié au **Ministère des Affaires Etrangères et/ou aux consulats dont il dispose à l'étranger** afin d'être notifié des faits d'état civil concernant les citoyens résidant en dehors du territoire national. Enfin, s'il existe un autre type d'agence publique ou privée enregistrant des informations personnelles pertinentes pour la modification de l'état civil d'un citoyen, cette dernière doit être intégrée au système.

Il est également important que le registre de population soit relié aux divers services publics. Le Ministère de la Protection Sociale y accède afin de sélectionner les bénéficiaires de ses programmes de transferts sociaux ou d'assurance chômage. Les commissions électorales en font également usage pour revoir et corriger les listes d'électeurs. Il y a donc un réel besoin d'une **approche intégrée**. Même dans le



cas où le registre de population est en cours d'implémentation et déconnecté de l'ensemble des services qui requerraient les informations qu'il contient, **il est impératif de garder en mémoire qu'il devra être connecté à terme.** Dès la phase de conception, **le gouvernement doit prévoir un système à grande échelle. Une communication étroite, et une coordination entre les activités des services publics – et privés si besoin – sont cruciales pour la consolidation du système.**

À cette fin, des procédures normalisées doivent être mises en œuvre afin de produire des flux d'information systématiques à tous les niveaux opérationnels. **La nature intersectorielle de l'identité numérique**

exige une prise en main solide et une coordination entre les organismes gouvernementaux.

Enfin, la nécessité d'une coordination ne concerne pas seulement les instances nationales, mais également les donateurs internationaux qui doivent conjuguer leurs différentes initiatives. En effet, de nombreuses institutions internationales sont impliquées dans la recherche et le financement des systèmes d'état civil et/ou d'identité numérique, telles que la Banque mondiale, la Banque Interaméricaine de Développement, et l'Organisation Mondiale de la Santé. En conséquence, **ces organisations doivent se coordonner à chaque niveau** afin d'assurer l'interopérabilité et l'intégration des systèmes.

4.5. Une communication publique étroite et la mise en place d'incitations

Une communication permanente grâce à des campagnes de sensibilisation afin d'informer la population sur les avantages d'un système d'identification et d'état civil intégré est nécessaire. Les gouvernements jouent un rôle clé dans cette démarche en fournissant des services publics numériques et en numérisant progressivement d'autres services au profit des citoyens, des entreprises et des consommateurs¹⁶.

Ces avantages doivent être communiqués clairement aux citoyens et l'utilisation de services administratifs en ligne incitée. Les projets doivent s'orienter vers la promotion, le développement et la mise en œuvre des programmes qui ouvrent la voie à une plus grande intégration économique, sociale et politique. Il s'agit pour les gouvernements de se concentrer sur les besoins spécifiques de leur population, qui peuvent varier d'un pays à l'autre¹⁷.

Afin d'encourager la population à s'enregistrer et à utiliser les services

numériques associés, un gouvernement peut mettre en place des **incitations**. La communication auprès des citoyens utilisateurs de services publics en ligne doit être claire et orientée sur **les cas d'usage et avantages apportés plutôt que sur les caractéristiques des méthodes d'identification sécurisée choisies.**

En effet, les initiatives pour l'amélioration des systèmes d'identité doivent être soutenues par l'opinion publique et les employés gouvernementaux des services concernés. Depuis 1998, l'Afrique du Sud exige des bénéficiaires du programme d'allocations familiales Child Support Grant, que l'ensemble des membres de la famille (parents et enfants) soient enregistrés. Le programme Aadhaar en Inde a également été soutenu par des incitations à l'enregistrement dès le début. Au Brésil, les mesures d'incitation pour encourager les établissements de santé à enregistrer les enfants se sont révélées efficaces pour booster l'enregistrement des naissances. En



2002, le Ministère de la Santé a établi une allocation de 5 Réals brésiliens pour chaque enfant enregistré au sein des maternités et des hôpitaux gérés par le Service National de Santé. Pour obtenir cette allocation, l'hôpital doit prouver que le nouveau-né a reçu un certificat de naissance avant de quitter l'établissement¹⁸. Cette méthode met en lumière le fait que **la demande, mais aussi l'offre de services d'enregistrement civil doivent être encouragées afin que l'ensemble de la population prenne conscience des avantages apportés par un système d'identification et un état civil qui soient solides et intégrés.**

Les employés des services publics doivent être conscients des avantages qui seront apportés par ces systèmes en matière de coûts et de temps. La prestation de services est rendue plus efficace à différents niveaux administratifs. Il est estimé que les services publics en ligne sont potentiellement capables de produire jusqu'à \$50 milliards d'économies annuelles pour les gouvernements dans le monde entier d'ici 2020¹⁹.

Par exemple, le gouvernement peut communiquer sur la meilleure transparence des démarches et une commodité accrue, grâce aux services gouvernementaux en ligne disponibles en continu et où que l'on soit.

En outre, **une ou plusieurs campagnes d'information doivent être mises en œuvre dans le but d'informer la population concernant la sécurité, l'utilisation et protection de leurs données personnelles** afin que les citoyens ne soient pas réticents à les communiquer lors de l'enregistrement civil, l'identification ou un recensement.



5. CONCLUSION

Le lien circulaire permet aux gouvernements de fournir une identité unique à chacun quel que soit leur point de départ.

Cette identité unique donne aux populations un moyen fiable pour revendiquer leurs droits. **Elle est nécessaire pour des millions de citoyens dont l'accès aux droits et aux services est actuellement entravé par des systèmes d'identification fragmentés qui sont en place dans de nombreux pays à revenu faible et moyen.** Cette fragmentation est principalement due à des programmes d'identification numérique qui ont souvent été mis en œuvre afin d'identifier rapidement la population. Il a cependant été prouvé que la multiplication des registres autonomes ne peut pas être efficace, surtout lorsque ceux-ci ne sont pas liés à un registre d'état civil électronique, central et moderne. Bien que le grand potentiel des systèmes d'état civil et d'identification soit connu, le manque de coordination entre les donateurs ou les ministères est la principale cause du mauvais état des écosystèmes d'identité. **Ces initiatives d'identité numérique ne doivent pas ignorer les informations contenues dans le registre d'état civil** lorsqu'il en existe un, mais plutôt se concentrer sur la façon d'être intégrées à lui.

En effet, une faible couverture de l'état civil résulte en un système d'identification numérique peu fiable. L'état civil **permet d'officialiser les événements** qui se produisent dans la vie d'un individu, tandis que les systèmes nationaux d'identification électronique apportent une solution pour **établir et fournir de façon sécurisée et unique des justificatifs d'identité**. La reconnaissance de l'identité civile d'une personne et son accès à une solution sécurisée pour prouver son identité ou son statut officiels sont complémentaires. L'enregistrement civil permanent et l'identification sécurisée bénéficient à la fois à l'Etat et à la population en permettant des réductions de coûts et en assurant que les mesures de développement initiées soient inclusives. Cette inclusion sociale et économique serait grandement entravée si une identité légale unique n'était pas fournie pour tous.

Un lien circulaire permet plusieurs voies d'intégration afin d'offrir une identité légale et unique pour tous. Il permet de fusionner les systèmes d'identification de manière souple et ajustable en fonction de la situation du pays. Ce concept est représentatif des dynamiques qui sous-tendent l'environnement de l'état civil et de l'identification. Que les citoyens aient besoin que leurs identités légales soient fusionnées afin d'être rendues uniques ou tout simplement créées, cette relation circulaire apporte une solution pour construire et consolider un système de gestion des identités robuste appuyé sur un registre civil électronique. Cette approche fait de l'identification numérique et l'état civil les véritables piliers de l'environnement de l'identité et assure la mise en place d'une identité légale pour tous, et pas plus d'une.





Références

- ¹ Organisation Mondiale de la Santé - *Civil Registration and Vital Statistics 2013: challenges, best practice and design principles for modern systems* (2013)
- ² Center for Global Development, Gelb & Clark - *Identification for Development: the biometrics revolution* (2013)
- ³ Banque Interaméricaine de Développement - *Dictionary for Civil Registration and Identification* (2015)
- ⁴ Banque Mondiale - *Internet for Development, WDR16 spotlight on Digital Identity* (2015)
- ⁵ Banque Mondiale - *Guide de l'identité électronique à l'intention des parties prenantes d'Afrique* (2014)
- ⁶ SIA - *eGov Study* (2013)
- ⁷ UNICEF - *A passport to protection: a guide to birth registration programming* (2013)
- ⁸ Center for Global Development/The World Bank Pensions Core Course - *Unique ID in Development and Social Programs*, Alan Gelb (2014)
- ⁹ NADRA - *Clients and Partners* - <https://www.nadra.gov.pk/index.php/clients-a-partners/international-clients> (last accessible September 2015)
- ¹⁰ ONU - *Workshop on the Principles and Recommendations for a Vital Statistics System, Revision 3, for African English-speaking countries* (2014)
- ¹¹ Statistics Norway - *Status Analysis on Civil Registration and Vital Statistics (CRVS)* (2014)
- ¹² ONU - *Handbook on Civil Registration and Vital Statistics Systems Computerization* (1998)
- ¹³ Unitus Seed Fund - *One Billion IDs -Then What? Aadhaar, India's Universal Identification Program, Delivers Real Benefits for Indians* (2015)
- ¹⁴ APAI CRVS - *Draft for the Conference of African Ministers Responsible for Civil Registration, Durban South Africa* (2012) - http://www.globalsummitoncrvs.org/pdf/APAI_CRVS_23-August-Final-formatted.pdf (last accessible August 2015)
- ¹⁵ Center for Global Development - *Oil to Cash., Fighting the Resource Curse through Cash Transfers* (2015)
- ¹⁶ GSMA/SIA - *Mobile Identity: Unlocking the Potential of the Digital Economy* (2014)
- ¹⁷ UNECA - *Training Workshop for the Development of a Regional Pool of experts on Civil Registration and Vital Statistics Report* (2013) - http://www.uneca.org/sites/default/files/uploaded-documents/Statistics/CRVS/botswana_workshop_report_en.pdf
- ¹⁸ UNICEF - *Case Studies on UNICEF programming in child protection* (2013)
- ¹⁹ BCG - SIA - *eGovernment services would yield up to \$50 bn annual savings for Governments globally by 2020* (2013)

Annexe

Définitions des faits d'état civil selon les principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil (troisième révision) des Nations Unies

Naissance vivante : Une naissance vivante est l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation, d'un produit de la conception, qui, après cette séparation, respire et manifeste tout autre signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle volontaire, que le cordon ombilical ait été coupé ou non ou que le placenta soit ou non demeuré attaché. Tout produit d'une telle naissance est considéré comme enfant « né vivant ».

Mort foetale : Décès d'un produit de la conception lorsque ce décès survient avant l'expulsion ou l'extraction complète du corps de la mère, indépendamment de la durée de la gestation. Le décès est indiqué par le fait qu'après cette séparation, le fœtus ne respire ni ne manifeste aucun autre signe de vie, tel que battement de cœur, pulsation du cordon ombilical ou contraction effective d'un muscle volontaire.

Décès : Le décès est la disparition permanente de tout signe de vie à un moment quelconque postérieur à la naissance vivante (cessation des fonctions vitales sans possibilité de réanimation).

Mariage : Acte, cérémonie ou procédure qui établit un rapport légal entre mari et femme
L'union peut être rendue légale par une procédure civile ou religieuse ou par toute autre procédure, conformément à la législation du pays. Les pays pourraient étendre cette définition aux unions civiles si elles sont enregistrées; en pareil cas, l'union civile renvoie généralement à une notion juridique qui donne lieu à un enregistrement auprès des services publics compétents, conformément à la législation de chaque pays, et qui crée entre deux personnes un lien conjugal assorti d'obligations juridiques.

Divorce : Dissolution légale et définitive des liens du mariage, consacrant la séparation des conjoints qui leur confère le droit de se remarier civilement ou religieusement, ou selon toute autre procédure, conformément à la législation du pays. Dans le cas des pays qui reconnaissent les unions civiles, une dissolution légale d'une union civile constitue la dissolution légale et définitive d'une union de ce type, conformément à la législation nationale, qui confère aux parties le droit de contracter une autre union civile ou un mariage.

Annulation : Déclaration de l'invalidité ou de la nullité d'un mariage, prononcée par une autorité compétente conformément à la législation du pays; l'annulation rend aux parties le statut qu'elles avaient avant le mariage.

Séparation de corps : Séparation des époux sans qu'il leur soit conféré le droit de se remarier, conformément aux lois en vigueur dans les différents pays.

Adoption : Action consistant à prendre en charge légalement et volontairement l'enfant d'une autre personne et à l'élever comme son propre enfant, conformément à la législation du pays. À l'issue d'une procédure judiciaire, l'enfant adopté, qu'il soit ou non apparenté à la personne qui l'adopte, acquiert les droits et le statut d'un enfant légitime.

Légitimation : Action consistant à conférer officiellement à une personne le statut et les droits afférents à la légitimité, conformément à la législation du pays.



Qui nous sommes



La Secure Identity Alliance a pour but de soutenir la croissance économique mondiale et la prospérité de façon durable à travers le développement des identités numériques de confiance et l'adoption généralisée des services en ligne sécurisés.

L'Alliance offre des services de leadership et de conseil aux gouvernements et autres organismes publics soutenant la mise en œuvre de projets d'identification numérique afin d'accélérer le large éventail d'opportunités économiques dans les domaines entre autres de la santé publique, de la démocratie et du développement durable qui sont possibles grâce au passage à la fourniture de services numériques.

L'Alliance regroupe des organisations publiques, privées et des organismes non gouvernementaux pour encourager la collaboration internationale sur les défis de l'identité numérique et les questions de sécurité des données, la vie privée des citoyens, l'identité, l'authentification et plus.

L'Alliance joue un rôle clé dans le partage des meilleures pratiques et dans la découverte des nouvelles générations de technologies eIdentity et eDocument qui sont cruciales pour l'élaboration du cadre de confiance numérique que les administrations peuvent adopter et pour soutenir la croissance économique mondiale.



